

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989, relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique territoriale, en son article 5 prévoit que les membres des commissions administratives paritaires représentant les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion sont désignés par les élus locaux membre du Conseil d'administration, parmi les élus des collectivités et établissements ;

Les commissions administratives paritaires comprennent un nombre égal :

- des représentants du personnel, qui sont élus
- des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics qui sont désignés. En outre elles comprennent autant de membres titulaires que de membres suppléants.

Vu le recensement des effectifs relevant des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au centre de gestion de la fonction publique du Gard au 1^{er} janvier 2022,

Considérant le fonctionnement des instances paritaires pour les commissions administratives paritaires des catégories A et B, il convient de procéder à la désignation de **5 représentants titulaires** et **5 représentants suppléants** pour la **CAP A** et **7 représentants titulaires** et **7 représentants suppléants** pour la **CAP B** (au lieu de 6 représentants comme la précédente et suite au recensement de l'effectif au 1^{er} janvier 2022 qui est de 750 à 999 fonctionnaires remplissant les conditions).

En ce qui concerne la commission administrative paritaires de catégorie C il y a lieu de désigner **8 titulaires** et **8 représentants suppléants**.

Le Président fait appel aux élus qui souhaitent s'investir et s'engagent sur leur présence effective et de leur participation pour assurer le bon fonctionnement des commissions administratives placés auprès du centre de gestion.

Les membres du Conseil d'Administration

décident à l'unanimité :

Article 1 : de désigner les représentants des élus au sein des trois Commissions Administratives Paritaires comme suit :

Catégorie A

Représentants des collectivités territoriales

TITULAIRES	SUPLEANTS
GRAS Frédéric Maire de St Césaire de Gauzignan	DRACS Marie-Andrée Adjointe au Maire de St Hippolyte du Fort
ORCET Farés Adjoint au Maire de Villeneuve les Avignon	SAUMADE Caroline Adjointe au Maire de Montagnac
ALLEMAND Liliane Conseillère Municipale Vézénobres	ROSIER-DUFOND Josiane Adjointe au Maire d'Aigues-Mortes
LAURENT Stéphanie Maire de Savignargues	JACOT Thierry Maire de Générargues
CHAPELET Jean-Yves Maire de Bagnols/Cèze	CELESTE Lucas Conseiller Municipal - St Privat des Vieux

Présidence : Frédéric GRAS

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20221213-DEL-2022-53-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

Catégorie B

Représentants des collectivités territoriales

TITULAIRES	SUPLEANTS
LEON Joffrey Maire d'Uchaud	ORCET Farés Adjoint au Maire de Villeneuve lez Avignon
BOUIS Florence Maire de Molières sur Cèze	POBO Angel Maire d'Aubais
FOND-THURIAL Michèle Adjointe au Maire de Bagnols sur Cèze	GIANNACINI Maryse Maire de Fons Outre Gardon
LANCON Catherine Conseillère municipale St Privat des Vieux	DART Didier Conseiller Municipal – La Grand Combe
CAYZAC Mylène Maire de Beauvoisin	OMBRAS Sébastien Maire de Vézénobres
CARTAILLER Nicolas Maire de Remoulins	ARNAL Sylvie Maire de LE VIGAN
DEBRIE Isabelle Adjointe au Maire de Vergèze	LAUTREC Françoise Adjointe au Maire Le Grau du Roi

Présidence Joffrey LEON

Catégorie C

Représentants des collectivités territoriales

TITULAIRES	SUPLEANTS
REY Jean-Christian Président Com. d'agglo Gard Rhodanien	LADET Christine Adjointe au Maire de St Marcel de Careiret
ALVARO Marie Michèle Vice-Présidente Com com pays d'Uzès	OMBRAS Sébastien Maire de Vézénobres
GENHOLER Aurélie Maire de Marsillargues Attueh	ORCET Farés Adjoint Maire de Villeneuve lez Avignon
CHOPARD Annick Adjointe au Maire de Vauvert	JOUBE Olivier Vice-Président com d'agglo Gard Rhodanien
LIBERI Stéphane Conseiller Municipal Arrigas	ROSIER-DUFOND Josiane Adjointe au Maire d'Aigues Mortes
LEGAL Nassera Conseillère Municipale La Calmette	GIANNACINI Maryse Maire de Fons Outre Gardon
CROS Henri Adjoint au maire la Vernarède	ROBELET Olivier Maire de Montfaucon
TRICHOT Benoit Vice-Président Com. d'Agglo du Gard Rhodanien	MOUNIER Bernard Maire de Les Plantiers

Présidence : Jean-Christian REY

Fait à Nîmes, le 13 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Fabrice VERDIER

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 13 décembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20221213-DEL-2022-53-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022